



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 1^{er} juillet 2010 à 18h30

Le quorum étant atteint à 18h40, Madame le maire ouvre la séance et met officiellement en ligne le nouveau site internet de la mairie. Ce site, réalisé dans le cadre d'un stage par Thomas GENISSEL, étudiant de 1^{ère} année de BTS informatique est alors présenté par son concepteur aux élus.

Après avoir expliqué la démarche, les diverses options et les choix retenus, Thomas GENISSEL présente succinctement toutes les rubriques du site et invite chacun à le consulter plus en détail.

Thomas est félicité et applaudit pour l'excellent travail réalisé. Il remercie la mairie pour son accueil et quitte la salle.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

BATIMENTS COMMUNAUX

GYMNASE DU PETIT BOIS : RAPPORT D'EXPERTISE – REUNION DU 23 JUIN 2010

(Joël COTREL, rapporteur)

Au cours de la réunion du 23 juin 2010, l'expert a indiqué que le sinistre, évalué à 118 000 €, sera réparti entre les entreprises de la manière suivante :

- SOCORAC, maître d'œuvre : 20 % soit 23 600 €
- GAGNERAUD (ex-AGTP) : 40 % soit 47 200 €
- SOLOMAT, revêtement sportif : 40 % soit 47 200 €.

Les travaux, qui dureront entre un mois et un mois et demi, consisteront en un rabotage d'environ 3 cm de l'enrobé actuel et la pose d'une nouvelle couche d'enrobé drainant de 3 cm. Après séchage, un nouveau sol sportif sera posé.

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

LIAISON PIETONNE POUR LE LOTISSEMENT FRANCELOT : RESULTAT DE LA CONSULTATION

(Joël COTREL, rapporteur)

délibération 2010/56

Par délibération n° 2010/49 en date du 8 juin 2010, le conseil municipal décidait de lancer une consultation pour la réalisation d'une liaison piétonne entre le lotissement FRANCELOT et l'entrée de l'entreprise MARTENAT.

Sur sept entreprises qui ont retiré un dossier, trois ont remis une offre et la commission MAPA (Marché A Procédure Adaptée) propose de retenir l'entreprise TOFFOLUTTI pour un montant de 16 221,68 € HT soit 19 401,13 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- *entérine la proposition de la commission,*
- *décide de financer ce projet à l'article 2151 de la section d'investissement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

AFFAIRES SCOLAIRES

ECOLE ELEMENTAIRE : VOYAGE SCOLAIRE A PARIS

(Laurence MAUREY, rapporteur)°

Le voyage scolaire à Paris fut une parfaite réussite avec en apothéose la cérémonie à l'arc de Triomphe.

Les enfants étaient officiellement attendus. Monsieur DUMONT Raymond accompagné de plusieurs élèves a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du soldat inconnu. Chacun a chanté la Marseillaise et signé le livre d'or.

Petits et grands ont mesuré l'honneur qui leur était fait et garderont en mémoire cette journée exceptionnelle.

CANTINE SCOLAIRE : BILAN 2009/2010 ET TARIFS 2010/2011

délibération 2010/58

Le bilan des services cantine et garderie scolaire, présenté au conseil municipal, fait ressortir, pour la période de septembre 2009 à mai 2010, un déficit de 19 291,90 € pour la cantine et de 3 801,99 € pour la garderie.

Le prix de revient d'un repas (fourniture + frais de personnel) est de 7,66 € et il est facturé 3,72 € à la famille.

Le coût d'une garde s'élève à 3,76 € et la famille acquitte la somme de 2,06 €.

Madame le maire propose de majorer les tarifs de cantine et garderie scolaire de 1,5%.

Après délibération, le conseil municipal,

à l'unanimité (1 ABSTENTION) :

- *fixe les tarifs de cantine scolaire, à compter de septembre 2010, ainsi qu'il suit :*

<i>1^{er} enfant :</i>	<i>3,78 €</i>
<i>2^{ème} enfant :</i>	<i>3,49 €</i>
<i>3^{ème} enfant et plus</i>	<i>2,75 €</i>
<i>Extérieurs 1^{er} enfant</i>	<i>4,31 €</i>
<i>Extérieurs 2^{ème} enfant et plus</i>	<i>4,02 €</i>
<i>Enseignants</i>	<i>4,71 €</i>

à l'unanimité (1 ABSTENTION)

- *fixe les tarifs de la garderie scolaire ainsi qu'il suit :*

<i>matin ou soir</i>	<i>2,09 €</i>
<i>matin et soir</i>	<i>2,97 €</i>
<i>½ heure supplémentaire</i>	<i>3,49 €</i>

- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

SPORTS – CULTURE – ANIMATION - JEUNESSE

ASSEMBLEES GENERALES

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Présent aux assemblées générales des différents clubs sportifs, Monsieur MARGERIE en donne un rapide compte-rendu :

AJ CAGNY :

Le club de basket-ball termine l'année avec de beaux résultats sportifs, une équipe en régionale et un effectif de 130 licenciés.

Au niveau financier, le club n'a pas élaboré de dossier CNDS (Centre National de Développement du Sport) pour percevoir une subvention subséquente. En contre partie, les dirigeants recherchent des sponsors.

Le club souhaiterait que la salle de sports soit repeinte.

Club de tennis :

De bons résultats chez les jeunes qui sont finalistes en championnat départemental.

Un dossier CNDS a été constitué.

Le club espère la rénovation de deux courts de tennis.

Club de judo :

Un effectif de 100 judokas avec de très bons résultats en départemental et régional.

Dossier CNDS fait et un solde de trésorerie d'environ 3 000 €.

Pour la prochaine saison, un grand changement puisque Alain BOUYOU, professeur, quitte le club.

Club de football :

De très bons résultats chez les jeunes de 9/10 ans.

Les finances sont saines

Quelques demandes : un sanitaire handicapés, différentes petites réparations qui devraient être sollicitées sans attendre l'assemblée générale, un créneau supplémentaire dans la salle de sports en hiver durant la période de gel pour les 9/10 ans.

Le club se plaint de l'état du terrain de football : trous, bosses dus aux lapins et aux taupes. Par ailleurs, le terrain est jonché de crottes de chien alors que l'espace sportif est interdit aux animaux.

COMMUNICATION

COMMISSION INFORMATION : REUNION DU 28 JUIN 2010

(Eric MARGERIE, rapporteur)

La commission information réunie le 28 juin a défini les informations qui paraîtront sur le journal lumineux qui, à ce jour, n'est pas encore raccordé électriquement.

Une formation du personnel communal est également prévue en juillet.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC DU VAL ES DUNES

ENTRETIEN DE VOIRIE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE

(Eric MARGERIE, rapporteur)

délibération 2010/60

Dans le cadre de la prise de compétence totale dans le domaine de la voirie, fonctionnement et investissement, par la CDC du Val ès dunes, une convention de mise à disposition de services a été conclue avec la commune en 2009.

Une nouvelle convention doit être passée pour 2010.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *autorise Madame le maire à signer la convention de mise à disposition de services présentée par la CDC du Val ès dunes pour l'année 2010,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*